

COMMUNE DE
TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 25

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal**

Séance du 5 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le 5 janvier à dix-huit heures et 30 minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 23 décembre 2020, se sont réunis à huis clos à la salle polyvalente et culturelle, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire, et ont désigné à l'unanimité Mme Françoise ANTOINE, secrétaire de séance.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme DE SANTIS Murielle, Mme ANTOINE Françoise, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme MORALES Stéphanie, M. GUYOT Jean-Paul, Mme LEVEQUE Eva, M. SCRIMALI David, M. BONHOMME Jean-Yves, M. BREMOND Brice, Mme FORMICA Sophie, M. GARNIER Thomas, Mme RENNAULT Alicia, M. COSTA François, M. FOURISCOT Jean, Mme REGLEY Catherine, Mme ZENTELIN Guillemette, M. BRUCHON Michel.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. NIEDDA Nicolas par M. CAYMARIS Alain

ABSENTS :

Mme DELOLY Aline
Mme ANTON Sophie
Mme CAMOIN-BORR Nathalie

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Antoine Françoise est nommée à l'UNANIMITÉ

Point 1a – 2021/001 : Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget Primitif 2021

Rapporteur : Mme Hélène FERRIER

Considérant l'article 1612-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la Commune de Trans-en-Provence à la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Ceci afin de permettre à la collectivité la continuité de l'action publique territoriale avant le vote du budget primitif 2021, la date limite étant fixée au 15 Avril 2021.

Le montant total de ces crédits s'élève à la somme totale de **518 161 €**.

Procès-verbal du conseil municipal du 5 janvier 2021

Il convient dans ce cadre de préciser les montants et l'affectation de ces crédits.

Imputation	Crédits ouverts Budget 2020	Autorisations 2021
2031 Frais d'études	25 800 €	6 450 €
2051 Concessions et droits similaires	18 848 €	4 712 €
2111 Terrains nus	26 300 €	6 575 €
21578 Autre matériel et outillage de voirie	81 485 €	20 371 €
2158 Autre installations, matériel et Outillage techniques	70 896 €	17 724 €
2182 Matériel de transport	22 400 €	5 600 €
2183 Matériel de bureau et matériel Informatique	52 747 €	13 186 €
2184 Mobilier	31 969 €	7 992 €
2313 Constructions	202 760 €	50 690 €
2315 Installations, matériel et outillages Techniques	1 539 444 €	384 861 €
TOTAUX	2 072 649 €	518 161 €

Au vu de ce qui précède, et après en avoir délibéré, l'assemblée à l'**UNANIMITÉ** :

- Autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement tel que ci-dessus décrit.

Point 2a – 2021/002 : Marché de services d'abonnement à une plateforme de prestation d'aide à la gestion des Déclarations de Travaux-Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT) et prestations associées

Rapporteur : M. le Maire

L'arrêté du 15 février 2012, pris en application du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution décrit les modalités de mise en œuvre de la réforme anti-ndommagement des réseaux. Cette réforme s'impose à toutes les structures publiques ou privées qui exploitent ou travaillent à proximité de réseaux. Elle porte sur la sécurisation des chantiers et la répartition des responsabilités.

Les maîtres d'ouvrages et les exploitants doivent respectivement demander et répondre aux DT-DICT. Le guichet unique a été mis en place pour permettre à chacun de remplir ses obligations réglementaires gratuitement.

La gestion des DT-DICT via le guichet unique est complexe et chronophage. La souscription aux services d'un prestataire d'aide est devenue essentielle.

Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) et les communes ayant les mêmes besoins en tant que maître d'ouvrage et en tant qu'exploitant, DPVa propose la mise en œuvre d'un groupement de commandes - constitué entre collectivités territoriales et établissement public conformément au code des marchés. La commune avait déjà pris une délibération portant sur cette prestation en date du 4 juillet 2016).

Pour s'inscrire dans le cadre de cette convention, il est en particulier proposé :

- Le renouvellement du marché de service d'abonnement à une plate-forme de prestation d'aide à la gestion des DT-DICT et prestations associées.

La constitution du groupement de commandes implique l'établissement d'une nouvelle convention, dont le projet est joint, à intervenir entre les parties prenantes. Elle définit clairement les obligations de chaque partie, et a pour principal objet d'établir les conditions de fonctionnement du groupement, ainsi que les modalités de mise en œuvre des procédures de marchés publics et de suivi ultérieur de l'exécution des contrats.

Au vu de tout ce qui précède, et après en avoir délibéré, l'assemblée à l'**UNANIMITÉ** :

- approuve le principe d'adhésion au groupement de commandes coordonné par DPVa pour les prestations précitées selon les principes exposés ci-dessus et le projet de convention joint ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement afférente et à représenter la commune dans le cadre des relations avec le coordonnateur ;
- dit que la Commission d'Appel d'Offres de Dracénie Provence Verdon agglomération sera compétente pour l'attribution des marchés, au nom des membres du groupement si une procédure formalisée est nécessaire ;
- dit qu'en cas de procédure adaptée, les règles propres au coordonnateur s'appliqueront ;
- autorise Monsieur le Président de Dracénie Provence Verdon agglomération, en sa qualité de représentant légal du coordonnateur du groupement nouvellement constitué, à procéder au lancement des consultations en vue de la passation du marché portant sur les prestations ci-dessus visées ;
- autorise le coordonnateur à procéder à toutes les mesures nécessaires à la passation et à l'exécution du marché selon les principes énoncés par la convention de groupement.
- dit que les crédits afférents sont prévus sur le budget 2021- chapitre 61- article 6156 ;
- autorise le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Point 3a – 2021/003 : Délibération rectificative portant sur l'élection des membres de la commission urbanisme aménagement des territoires

Rapporteur : M. le Maire

Il est rappelé que, par délibération du 9 juin 2020, les 12 membres de la commission urbanisme aménagement des territoires ont été élus. 6 titulaires et 6 suppléants répartis de la façon suivante :

7. Commission urbanisme aménagement du territoire	
Titulaires	Suppléants
Anne-Laure LONGO	Jacques GODANO
Georges AURIAC	François COSTA
Brice BREMOND	Jean Michel DUVAL
Thomas GARNIER	Hélène FERRIER
Guillemette ZENTELIN	Jean FOURISCOT
Sophie ANTON	Nathalie CAMOIN BORR

Aujourd'hui, pour des raisons personnelles, certains membres de cette commission ont demandé la possibilité d'inverser la répartition entre les titulaires et les suppléants, à savoir :

7. Commission urbanisme aménagement du territoire	
Titulaires	Suppléants
Anne-Laure LONGO	Jacques GODANO
Georges AURIAC	Thomas GARNIER
Jean Michel DUVAL	Brice BREMOND
François COSTA	Hélène FERRIER
Guillemette ZENTELIN	Jean FOURISCOT
Sophie ANTON	Nathalie CAMOIN BORR

Au vu de ce qui précède, et après en avoir délibéré, l'assemblée à l'**UNANIMITÉ** autorise les modifications notées ci-dessus.

Information 2021/004 : Décharge de fonction d'un titulaire d'un emploi fonctionnel

M. le Maire a informé l'assemblée délibérante de son intention de mettre fin aux fonctions d'un titulaire d'un emploi fonctionnel (Directrice générale des services – DGS).

L'assemblée a pris acte de cette information.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance de ce Conseil municipal à 18h45

Le secrétaire de séance,

ANTOINE Françoise

Le Maire,

Alain CAYMARIS

MISSUD Nicolas	
AMOROSO Anne-Marie	
GODANO Jacques	
FERRIER Hélène	
DUVAL Jean Michel	
LONGO Anne-Laure	
AURIAC Georges	
DE SANTIS Murielle	
GUYOT Jean-Paul	
RIGAUD Anne-Marie	
MORALES Stéphanie	
LEVEQUE Eva	
SCRIMALI David	
BONHOMME Jean-Yves	
BREMOND Brice	
DELOLY Aline	Absente
FORMICA Sophie	
NIEDDA Nicolas	Absent représenté
GARNIER Thomas	
RENNAULT Alicia	
COSTA François	
BRUCHON Michel	
ZENTELIN Guillemette	
FOURISCOT Jean	
REGLEY Catherine	
ANTON Sophie	Absente
CAMOIN BORR Nathalie	Absente

